STATUT DE DEUX SYNGNATHIDÉS SIGNALÉS PAR H. SAUVAGE DANS LA RÉGION DE MADAGASCAR EN 1891

par

L.A. MAUGE (1)

Dans le volume XVI (Poissons) de l'Histoire Physique, Naturelle et Politique de Madagascar, publié en 1891 par Alfred Grandidier, H. Sauvage cite parmi les poissons de la région malgache :

«*Syngnathus muraena* Kaup, 1856 et,

Coelonotus argulus Peters, 1855» [= *Syngnathus argus* (non Richardson) Peters 1852]. Cette mention ne s'accompagne d'aucune description; une seule des deux espèces est figurée, celle de Kaup (1891 : pl. 50, fig. 4).

La région de Madagascar, telle que la conçoit Sauvage, est comprise entre 3° et 26° Sud et entre 42° et 65° Est. Elle correspond, en gros, à l'ensemble insulaire situé au grand large de la côte orientale de l'Afrique. Pratiquement, les limites de cet ensemble sont très imprécises. Sauvage, à de nombreuses reprises, a allègrement franchi les frontières qu'il s'était fixées, sans autre critère, semble-t-il, que celui d'une probabilité de présence dans la région. C'est ainsi que figurent sur ses listes avec la majorité des Poissons de Zanzibar, d'après Günther et Playfair, un certain nombre de formes des eaux douces de l'Afrique orientale ou encore des poissons qui sont propres aux côtes de la Mer d'Oman ou de Ceylan.

Il semble, a priori, que Sauvage ait voulu mentionner 2 espèces. Cependant sa figure de *Syngnathus muraena* Kaup est celle d'un *Coelonotus* à longue nageoire dorsale (53 rayons selon l'estimation de Duncker, 1915 : 56) mais avec une «carène operculaire» rectiligne, oblique, inclinée en arrière vers le profil ventral.

---

(1) Muséum National d'Histoire Naturelle, Laboratoire d'Ichtyologie générale et appliquée. – 43, rue Cuvier - 75231 Paris Cedex 05.

Cybium 3e série, 1978, 3 : 95-99

Dans l'esprit de l'auteur de la première Faune des Poissons de Madagascar, la présence de *Coelonotus argulus*, Peters 1855, se justifie pleinement. Les types de l'espèce proviennent, en effet, de l'île d'Anjouan (Archipel des Comores) où ils ont été collectés dans un ruisseau de montagne. En revanche, la présence, sur cette même liste de *Syngnathus muraena* Kaup, 1856, espèce essentiellement méditerranéenne, est surprenante. Cette citation n'aurait eu, en soi, que peu d'importance, si elle n'avait été à l'origine d'un processus ayant accrédité l'idée de la présence de *Coelonotus argulus* Peters dans les eaux douces de Madagascar.

Deux questions se posent : 1. *C. argulus* est-elle une espèce de la Faune des eaux douces de Madagascar ? et 2. comment et à partir de quel spécimen (ou éventuellement de quelle référence trouvée dans la littérature), Sauvage a-t-il pu publier le dessin d'un *Coelonotus* sous l'appellation spécifique de *Syngnathus muraena* Kaup ?

Les collections du Centre de Recherches piscicoles du service des Eaux et Forêts de Tananarive ainsi que celles du Muséum de Paris ont été examinées. Il n'a été trouvé qu'un seul exemplaire de *Coelonotus argulus*. Ce spécimen est arrivé à Paris en 1871, expédié au Muséum par le Musée Colonial de l'île de la Réunion. Il est présumé originaire de Madagascar, mais, ni le collecteur, ni le lieu de collecte ne sont connus [1]. Les recherches entreprises à Saint-Denis par le Conservateur du Musée de la Réunion n'ont pas permis de retrouver la trace de cette expédition et, a fortiori, de préciser l'origine du poisson. Le fait qu'au cours de nombreuses années de récoltes les services spécialisés des Eaux et Forêts de Madagascar n'aient point retrouvé l'espèce dans les eaux douces ou saumâtres de l'île, jette un doute sur l'origine «malche» du spécimen expédié par la Réunion. La présence à Madagascar de l'espèce de Peters reste à démontrer.

Les types de *Syngnathus muraena*, tout au moins trois des quatre poissons des collections de Paris signalés par Kaup, se trouvent dans les collections du Muséum d'Histoire naturelle (MNHN no 6122). Aucune localité d'origine n'est mentionnée, mais les spécimens du British Museum, qui ont également servi à la description originale, proviennent d'Afrique du Nord. Duméril (1870 : 545), Günther (1870, 64), Boulenger (1915 : 88, sous appellation spécifique de *S. algeriensis*) indiquent de même, pour cette espèce, une répartition méditerranéenne. *Syngnathus muraena* est

(1) L'espèce *Coelonotus argulus* est, de toutes façons, inconnue à la Réunion; cependant les liaisons maritimes entre les Comores et La Réunion ont toujours été très fréquentes et le spécimen expédié à Paris en 1871 pourrait provenir de l'île d'Anjouan.

un *Syngnathus* vrai. Actuellement il est considéré comme étant un des synonymes de *S. abaster* Risso. En effet, Günther (1870 : 64) place *S. muraena* dans la synonymie de *S. agassizi* Michaelles, 1829, mais considère cette espèce de Mer Noire et du Bassin Méditerranéen comme distincte de *S. algeriensis* des eaux douces d'Alger. Wheeler (1973, *I* : 274) rapporte *S. agassizi* et *S. algeriensis* à *S. abaster* Risso.

Il est bien évident qu'aucun des spécimens de *Syngnathus muraena* décrits par Kaup n'a pu être utilisé pour l'illustration de Sauvage. Par ailleurs, une simple comparaison entre les figures montre que le *Coelonotus* figuré par Sauvage, sous l'appellation erronée de *S. muraena* est trop différent de celui de Peters (1868), pl. 20, fig. 4) pour qu'il puisse y avoir une simple copie de figure.

Le poisson utilisé par Sauvage pour son illustration est très certainement le *Coelonotus argulus*, reçu en 1871 du Musée de la Réunion. Il s'agit d'un *argulus* typique avec une nageoire dorsale de 42 rayons s'étendant sur 3 + 8 anneaux du corps. Ses autres caractéristiques sont : A. : 4; P. : 16; C. : 10; 17 + 38 anneaux. Lors de son arrivée à Paris, le poisson fut enregistré sous la dénomination de «*Syngnathus muraena* Bibron». Actuellement, le spécimen est en mauvais état : tronc brisé, museau fracturé, plaques déplacées. Il reste, cependant déterminable et montre sur l'opercule une pseudo-carène très semblable à celle figurée par Sauvage.

Ainsi Sauvage semble bien avoir cité le poisson donné par le Musée de la Réunion sous l'appellation spécifique qui lui avait été attribuée à son arrivée à Paris. Il en a fait exécuter une lithographie par Arnoul, au dessin plus esthétique qu'exact, comme cela est souvent le cas dans cet ouvrage sur les poissons de Madagascar. Il ne s'est pas aperçu qu'il s'agissait en fait du *Coelonotus argulus* de Peters, qu'il cite par ailleurs. Duncker en 1915, n'a pas la possibilité de vérifier et semble surtout préoccupé de justifier une synonymie entre le *Coelonotus argulus* de l'île d'Anjouan et le *Coelonotus biocellatus* de l'île de Flores (Indonésie) décrit par Günther. Il faut en voir une preuve dans son décompte du nombre des rayons de la nageoire dorsale du spécimen «malgache» d'*argulus*, figuré par Sauvage. Le chiffre de 53, qu'il trouve, ouvre une marge de variation (42 - 53) dans laquelle s'insère parfaitement la forme de l'Insulinde avec ses 48 rayons.

Dans sa révision des Syngnathidés de l'Océan Indien occidental (1963 : 528) J.L.B. Smith propose une clé des espèces du genre *Coelonotus*. Cette clé est basée initialement sur la présence ou l'absence d'une ébauche de crête sur la partie antérieure de l'opercule. Le caractère est subjectif et susceptible de ne pas être perçu par tous. A cette occasion, Smith souligne les différences entre les spécimens de *C. argulus* de l'Océan Indien occidental et ceux de l'Insulinde et émet l'hypothèse qu'il puisse s'agir de deux espèces distinctes. Il est nécessaire de tenir compte de cette opinion.

Fort peu de spécimens de *Coelonotus argulus* et de *Coelonotus biocellatus* sont connus ou, tout au moins, ont été décrits. Deux femelles et un mâle pour le premier, un seul pour le second. Les spécimens d'*argulus* ont 42 rayons à la nageoire dorsale et le spécimen du Muséum présente le même nombre. Le seul individu connu de *C. biocellatus* a 48 rayons à cette même nageoire. Pour l'espèce de l'Insulinde, Weber et de Beaufort (1922 : 57), qui ne connaissent pas l'espèce et compilent les diagnoses existantes, donnent une variation de la formule radiaire de la nageoire dorsale de 52 à 53 rayons. Le premier de ces deux chiffres résulte probablement d'une erreur typographique - il n'existe dans aucun des textes que ces auteurs citent en référence - il faut lire 42, chiffre de Peters. Le chiffre de 53 est celui établi par Duncker d'après le dessin de Sauvage. Par suite, si l'on admet l'identité spécifique entre la forme des îles Comores et celle de l'Insulinde, la variation de la formule de la nageoire dorsale est : 42 - 48.

Contrairement à *Coelonotus leiaspis* Bleeker, dont l'aire de répartition s'étend de Madagascar jusqu'au Pacifique occidental, *C. argulus* semble n'être connu, avec certitude, que de deux régions très limitées, l'île d'Anjouan dans l'Océan Indien occidental et le sud de l'île de Flores en Indonésie. Cet isolement géographique et les différences qui existent entre les deux formes suggèrent, malgré le petit nombre d'exemplaires connus, une séparation à un niveau au moins subspécifique.

Le genre peut alors se subdiviser comme suit :

1a – Queue avec 38 - 39 anneaux.
  2a - D. : 42 (Eaux douces d'Anjouan) *C. argulus argulus* Peters
  2b - D. : 48 (Sud de Flores en eaux douces?) *C. argulus biocellatus* Günther.

1b – Queue avec 32 à 34 anneaux.
  D. : 50 - 60 (Indo-pacifique en eaux douces

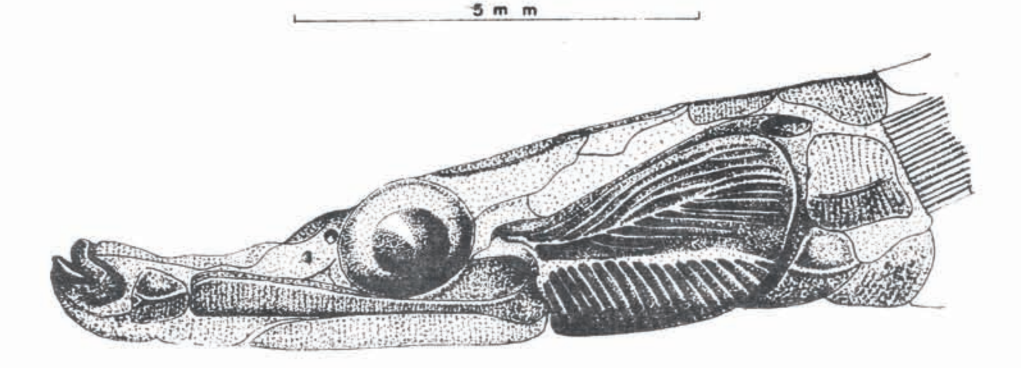


Fig. 1. – *Coelonotus argulus* Peters, 1855, spécimen figuré par Sauvage sous le nom de *Syngnathus muraena* Kaup.

Littérature citée

ARNOULT, J., 1959. – Faune de Madagascar, vol. X, Poissons des Eaux Douces, 163 p., 23 pl., Pub. I.R.S. Tzimbazaza, Tananarive.

BLEEKER, P., 1874. – Recherches sur la Faune de Madagascar et de ses dépendances 4ème partie, Poissons de Madagascar et de l'île de la Réunion dans les collections de MM Pollen et van Dam 106 p., 21 pl. J.E. Brill, Leide.

BLEEKER, P. et POLLEN, F.P., 1878. – Poissons et Pêches de Madagascar et de ses dépendances, 106 p. Poissons + 89 p. pêches, 1 carte, 28 pl. poissons, 11 pl. illustrations, J.E. Brill, Leide.

BOULENGER, G.A., 1915. – Catalogue of the Fresh water Fishes of Africa in the British Museum (Natural History), vol. III, XII + 526 p. Londres.

DUNCKER, G., 1915. – Revision der Syngnathidae, *Jahrbuch der Hamburgischen Wissenschaftlichen Anstalten*, XXXII, 1-120, 1 pl., 10 fig.

KAUP, J.J., 1856. – Catalogue of Lophobranchiate Fish in the collection of the British Museum, IV + 80 p., 4 pl. Londres.

PELLEGRIN, J., 1933. – Les Poissons des eaux douces de Madagascar et des îles voisines (Comores, Seychelles, Mascareignes), *Mémoire de l'Académie Malgache*, XIV, 1-224, 3 pl., 105 fig., Pitot, Tananarive.

PETERS, W.C.H., 1868. – Naturwissenschaftliche Reise nach Mossambique, Zoologie IV, Flussfische, VIII + 116 p., 20 pl. G. Reimer, Berlin.

SAUVAGE, M.H., 1891. – *in* Grandidier, Histoire Physique, Naturelle et Politique de Madagascar, vol. XVI, Poissons, 543 p., 63 pl., Imprimerie Nationale, Paris.

SMITH, J.L.B. – 1963. – Fishes of the Family *Syngnathidae* from the Red Sea and the Western Indian Ocean, *Ichthyological Bulletin* (27) : 515 - 543, 19 fig., 11 pl., Rhodes University, Grahamstown.

WEBER, M. et L.F. de BEAUFORT, 1922. – The Fishes of the Indo-Australian Archipelago, vol. IV, XIII + 410 p., 103 fig., J.E. Brill, Leide.

WHEELER, A., 1973. – *in* Hureau J.-C. et Th. Monod : Catalogue des Poissons de l'Atlantique du nord-est et de la méditerranée, vol. 1, XII + 683 p., 1 carte. UNESCO, Paris.